

Le ministère de M. de Chantelauze avait duré sept semaines, la captivité dura sept ans. Enfin, vinrent des jours plus calmes. Les passions qui avaient poursuivi les anciens ministres s'apaisèrent peu à peu et la royauté nouvelle qui, au jour du péril, s'était montrée prête à tout faire pour protéger leur vie, fut heureuse de briser leurs fers.

M. de Chantelauze revint dans sa patrie lyonnaise. D'ardentes sympathies se fussent encore groupées autour de lui, mais il n'avait rien à demander à la politique. Il ne l'avait jamais recherchée, et après l'avoir subie, il n'aspirait qu'à la dignité et au repos. Il les demanda au barreau. Le barreau n'est pas seulement par lui-même une brillante arène, il est le prélude des grandes carrières, la pépinière des hautes renommées, l'asile des nobles retraites ; c'est le point de départ et le port du retour. On en sort armé pour le combat ; on y revient couronné par la victoire ou battu par la disgrâce, toujours guidé par l'honneur et accueilli par l'amitié. Cette fraternelle hospitalité ne déroge à aucune grandeur ; la barre est placée trop haut ; on ne descend jamais quand on s'y rassied. On peut quitter la simarre pour la toge ; on change de costume, et non pas de mission. On appartient toujours au sacerdoce des lois, et pour un noble cœur, comme pour une parole indépendante, il n'y a pas de petite place au service de la justice.

M. de Chantelauze, avec la modeste fierté de ses mœurs judiciaires, était plus que personne appelé à le sentir ; mais sa santé usée par les épreuves avant l'âge, l'écartait des glorieuses et pénibles luttes de la vie militante.

Il se ferma lui-même l'audience et ouvrit son cabinet. Il y exerça une véritable magistrature volontaire et s'y vit rechercher par la plus haute confiance et entouré par le respect de cette confraternité qui sait si bien allier les droits de l'égalité et les délicatesses de la déférence.